



ARRÊTÉ du MAIRE

Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN (Ain)

Réf : 059/021/2026

Objet : Arrêté portant délégation de fonctions à un adjoint au maire

Le Maire de la commune de Bâgé-Dommartin,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-17, L2122-18 et L2122-19,

VU le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 20 mars 2026,

VU la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints,

VU l'élection de Madame MERONI Isabelle en qualité de 6e adjointe au maire,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour le bon fonctionnement de l'administration communale, de déléguer à Madame MERONI Isabelle une partie des fonctions du maire ;

ARRÊTE

Article 1 : Madame MERONI Isabelle, 6e adjointe au maire, reçoit délégation pour intervenir dans les domaines suivants :

- instructions urbanisme et PLUi
- actes administratifs relatifs aux cimetières
- installation et suivi des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)
- éclairage public

Article 2 : Dans le cadre des domaines précités, Madame MERONI Isabelle est habilitée à :

- instruire et suivre les dossiers urbanisme (permis de construire, autorisations),
- de signer les autorisations d'urbanisme après avis favorable de la commission d'urbanisme,
- représenter la commune auprès des administrés, services de l'État, partenaires et bureaux d'études compétents,
- signer toute correspondance administrative afférente à ces domaines,
- signer les devis et bons de commande relatifs aux domaines délégués, dans la limite d'un montant de 10 000 € HT par opération, et sous réserve du respect des règles de la commande publique et des crédits inscrits au budget,
- assurer la gestion courante des cimetières et signer les actes administratifs liés
- suivre les projets IRVE et éclairage public et signer les documents techniques et administratifs associés, dans le respect des limites financières et réglementaires,

Article 3 : Madame MERONI Isabelle reçoit également délégation pour :

- signer toute correspondance administrative relevant du fonctionnement courant des services,
- légaliser les signatures dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur,
- certifier conformes les copies de documents lorsque cette formalité est autorisée,
- délivrer et signer tous documents administratifs relatifs au service à la population,

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20260327-2026-059-AI
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

Article 4 : Il est rappelé que Madame MERONI Isabelle, en sa qualité d'adjointe, exerce les fonctions d'officier d'état civil conformément aux dispositions de l'article L2122-32 du Code général des collectivités territoriales.

Article 5 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet ainsi qu'à Monsieur le Trésorier de la collectivité.

Fait à BÂGE-DOMMARTIN, le 27 mars 2026.

Le Maire,
Christian BERNIGAUD

